

Dossier de presse

Impôt, fraude fiscale, DGFIP : Panorama général

14 Mai 2013

L'impôt n'est jamais neutre : il procède de choix politiques qui façonnent la redistribution des richesses en fonction de choix de société. Les choix fiscaux doivent être présentés et assumés comme tel et faire l'objet d'une véritable réappropriation du débat public car la fiscalité est avant tout une affaire politique et citoyenne. Qu'il s'agisse de l'Europe, de la crise ou bien entendu des finances publiques, la question des finances publiques, donc celle des impôts, est au centre des débats. D'où l'importance de dresser périodiquement un état des lieux afin de mesurer les grandes tendances. C'est l'objet du présent dossier.

L'impôt est probablement l'un des sujets les plus importants dans l'organisation d'une société. Il permet en effet tout simplement de financer l'action publique (services publics, subventions, aide sociale...), ce qui a un impact notable sur la cohésion sociale et sur l'activité économique. L'impôt est également l'un des sujets les moins connus, ou plus exactement l'un de ceux qui véhicule des idées fausses et des idées reçues solidement ancrées.

Comprendre l'impôt est essentiel dans une démocratie. Ce dossier vise à présenter un « état des lieux » de l'imposition des particuliers au niveau national pour comprendre quels sont ; le poids, la répartition et le rôle des impôts. Le syndicat national Solidaires Finances Publiques mène de longue date un travail d'explications, de pédagogie et d'analyse de la fiscalité. Ceci le conduit à décrypter, nationalement puis localement.

Nous nous attacherons ici à brosser le portrait fiscal de l'impôt sur le revenu, de l'impôt de solidarité sur la fortune, de la taxe d'habitation et... de la fraude fiscale ! Il s'agit de données « brutes » qui comportent peu de commentaires. Les fiches qui suivent cet « état de l'impôt » creusent certains thèmes et certaines nouveautés fiscales.

Les recettes fiscales nationales en 2012 : présentation générale

Tout panorama de l'impôt doit avant tout présenter les grandes masses financières en jeu : les principaux impôts d'Etat et locaux sont donc les suivants.

<i>Nature des impôts</i>	<i>En millions d'euros</i>
Impôts d'Etat *	
Impôt sur le revenu	59 480
Impôt sur les sociétés	40 832
Impôt de solidarité sur la fortune	5 175
TVA	133 401
Taxe foncière propriétés bâties	
Impôts locaux**	
Taxes foncières	33 493
Contribution foncière des entreprises	8 514
Contribution sur la valeur ajoutée des entreprises et TASCOT	13 591
Taxe d'habitation	18 954

(Source : * situation budget de l'Etat au 31/12/2012, **Bulletin d'information statistique de la DGCL décembre 2012)

Un constat s'impose : s'il est l'impôt le plus connu, notamment en raison de la déclaration de revenus que plus de 36 millions de foyers fiscaux souscrivent chaque année, qu'ils soient ou non imposables, l'impôt sur le revenu n'est pourtant pas l'impôt le plus « rentable » en France. Le principal impôt en termes de ressources est en effet la TVA, un impôt particulièrement rentable (il représente la moitié des recettes de l'Etat) mais qui demeure relativement invisible puisqu'il est inclut dans le prix des biens et des services.

L'impôt sur le revenu est l'un des impôts les plus faibles des Etats membres de l'Union européenne : et des pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Ainsi, l'impôt sur le revenu et la contribution sociale généralisée représentent à eux deux 7,5% du produit intérieur brut (PIB) en 2011 contre 12,4% en Belgique, 10,1% en Grande Bretagne, 9,3% en Allemagne ou encore 9,2% aux Etats Unis. Les récentes réformes contenues dans la loi de finances 2013 devraient contribuer à réduire l'écart sans toutefois le combler.

Impôt sur le revenu

Evolution du nombre de foyers imposables

Années	Imposables		Non imposables		Total
	Nb	%	Nb	%	
2002	17.310.679	51,90	16.053.544	48,10	33.364.223
2003	17.592.545	51,90	16.303.583	48,10	33.896.128
2004	17.790.012	51,68	16.629.873	48,32	34.419.885
2005	18.142.580	52,11	16.670.757	47,89	34.813.337
2006	18.889.473	53,80	16.216.333	46,20	35.105.806
2007	19.094.327	53,58	16.539.524	46,42	35.633.851
2008	19.716.966	54,71	16.319.161	45,29	36.036.127
2009	19.448.851	53,44	16.941.435	46,55	36.390.286
2010	19.595.631	53,54	17.003.566	46,64	36.599.197
2011	19.707.200	53,32	17.255.300	44,68	36.962.500
2012*	18.100.000	/	18.300.00	/	36.400.000

(Source : Direction générale des finances publiques) Les revenus sont ceux de l'année N-1. Les données concernent également les impositions supplémentaires suite à contrôle fiscal et les dégrèvements accordés au cours de l'année.

*prévision établie dans le lancement campagne IR 2012-2013 sans prise en compte des impositions supplémentaires).

Globalement, la proportion de « non imposables » est importante. Plusieurs raisons expliquent cette situation.

- La raison principale est le niveau des rémunérations qui explique la proportion de contribuables non imposables, en effet la situation économique et sociale pèse sur le revenu des ménages.
- Enfin, mais l'impact est beaucoup plus faible, l'existence de « niches fiscales » ou de mesures dérogatoires permet à certains contribuables (y compris certains contribuables riches) d'échapper à l'impôt sur le revenu.
- En outre, de nombreux contribuables sont devenus imposables en 2012 (sur les revenus de 2011) du fait de l'absence de revalorisation des tranches du barème et de la réduction de l'avantage en impôt lié aux demi-parts de quotient familial notamment. Le prochain bilan de l'année 2012 le vérifiera.

Evolution du revenu fiscal moyen des imposables, des non imposables

Le présent tableau permet de montrer les écarts de revenus entre contribuables imposables et non imposables.

Années	Revenu moyen des Imposables	Revenu moyen des Non imposables	Revenu moyen global
2004	25.398	6.860	16.441
2005	25.912	6.941	16.827
2006	25.805	7.102	17.165
2007	32.982	9.171	21.930
2008	33.865	9.227	22.708
2009	34.999	9.659	23.202
2010	34.918	9.654	23.180
2011	35.890	9.852	23.735

(Source : Direction générale des finances publiques les revenus sont ceux de l'année N-1)

Mécaniquement, le revenu des non imposables est donc très largement inférieur à celui des imposables, ce qui montre que, malgré quelques cas peu nombreux de ménages riches parvenant à ne plus payer d'impôt grâce à des techniques sophistiquées de défiscalisation, la principale raison de la non imposition est la faiblesse des revenus. Celle-ci est d'autant plus prononcée au stade du revenu imposable qu'on en déduit les cotisations sociales ainsi qu'une partie de la contribution sociale généralisée.

Répartition de l'ensemble des foyers par tranche du barème de l'IR

Quotient familial *	Nombre de foyers	Répartition en %
Inférieur à 5.875 euros	9.725.265	26,6
Supérieur à 5.875 et inférieur à 11.720 euros	10.405.790	28,4

Supérieur à 11.720 et inférieur à 26.030 euros	13.082.553	35,7
Supérieur à 26.030 et inférieur à 69.783 euros	3.057.193	8,4
Supérieur à 69.783 euros	328.396	0,9
Total	36.599.197	100

* Le quotient familial se détermine par le rapport entre le revenu net imposable et le nombre de parts. Cependant, un plafonnement limitant l'avantage fiscal résultant de l'application du quotient familial est fixé chaque année par la Loi de Finances.
(Source : Direction générale des finances publiques barème 2010, dernière année disponible)

Impôt de solidarité sur la fortune

L'impôt de solidarité sur la fortune (ISF) n'en finit plus d'être dépecé. La loi « tepa » lui a porté un très rude coup. A ce jour, l'état des lieux brut de l'ISF est le suivant.

	Avant réforme			Après réforme	
	2002	...	2010	...	2011**
Paiements reçus*	2.461	...	4.464	...	4.321
Déclarations	281.434	...	593.877	...	291.630

* en millions d'euros.

**prévision du rapport d'activité de la DGFIP

(Source : Direction générale des finances publiques)

Rapporté au nombre de foyers fiscaux à l'impôt sur le revenu, soit 36,6 millions, le nombre de contribuables imposables à l'ISF représente 1,62 % des contribuables en 2010 et à peine 0,8% après la réforme de juin 2011 (celle-ci a notamment porté le seuil d'imposition à l'ISF de 800 000 à 1,3 million d'euros).

L'impôt moyen brut est ainsi passé de 8.744 euros en 2002 à 7.516 euros en 2010. La baisse est de 29,2 % compte tenu de l'inflation. La réforme de juin 2011 a mécaniquement rehaussé l'ISF moyen qui s'établit désormais à 14 816 euros.

Notons que le patrimoine moyen déclaré à l'ISF varie de 4.649.257 euros à Neuilly sur seine (92) à 1.866.626 euros à Montigny le Bretonneux (78) en 2011 et le montant moyen d'ISF à 37.805 euros et à 5.943 euros pour ces mêmes communes. Il s'agit là de moyennes, les disparités sont évidemment importantes, notamment entre les différentes tranches et notamment du fait de la concentration du patrimoine puisque les 10% des ménages les plus aisés détiennent 48% de la masse totale du patrimoine brut des ménages, soit près de 552.300 euros (INSEE références de juillet 2012).

L'impôt de solidarité sur la fortune, fait-elle fuir les contribuables et les richesses ?

Les données disponibles montrent un phénomène plutôt marginal

Au terme de ce rapport, certains constats s'imposent plus que jamais. Tout d'abord, les expatriations de redevables de l'ISF constituent certes une réalité, mais ils ne représentent qu'une part marginale de l'ensemble des redevables de l'ISF (ils représentent constamment entre 0,12 et 0,14% du nombre total de redevables de l'ISF avant sa réforme de 2011). Les retours de personnes imposables à l'ISF ayant précédemment quitté la France ne sont pas régulièrement évalués (les retours évalués représentent entre 30 et 40% des départs).

Le nombre de « fausses expatriations » (les personnes se déclarant non résidents mais continuant de résider en France) est élevé : tous les ans, entre 150 et 200 contrôles fiscaux concluent à une fausse expatriation, ce qui montre par conséquent que le phénomène de fraude est important, ce qui relativise d'autant plus la réalité des expatriations. Enfin, la France demeure un territoire attractif : c'est le 3ème pays au monde en termes de nombre de millionnaires.

Un impact faible voire nul sur l'économie française

L'impact de ces départs sur l'économie française est marginal voire nul : les redevables qui s'expatrient ne transfèrent pas toutes leurs richesses à l'étranger (l'immobilier et certains placements financiers restent sur le territoire national). Enfin, plus de 8000 non résidents paient l'ISF sur les biens qu'ils détiennent en France.

Le nombre d'expatriations de contribuables, autres que ceux imposés à l'ISF, et les raisons qui ont conduit à leur départ ne sont pas rendues publics. Les raisons des départs à l'étranger sont diverses, la fiscalité joue un rôle parfois même prépondérant dans certains cas, mais elle demeure globalement secondaire au regard de l'ensemble des départs. Le nombre d'installation d'étrangers qui se retrouveraient donc à payer des impôts en France n'est jamais rendu public. Les raisons des retours ne le sont pas davantage. Si la crise devrait jouer un rôle certain dans l'ampleur de ces retours dans la période actuelle, il existe également d'autres facteurs qui peuvent jouer un rôle dans ces retours comme le rapport coût/efficacité du système éducatif ou de la protection sociale.

Impôts locaux des particuliers

Les impôts locaux augmentent, sous les effets conjugués de la hausse de la base et de celle des taux. Cette hausse procède des transferts de compétences, des effets de la crise et de la hausse des besoins sociaux.

Taxe d'habitation

	2001	...	2011
Nombre avis d'imposition	22.857.527	...	30.089.581
Paiements reçus*	10.829	...	18.954

* en millions d'euros

(Source : Direction générale des finances publiques)

Concernant la taxe d'habitation, ces 6 dernières années, cette hausse a été importante. La taxe d'habitation moyenne était de 453 euros en 2001 mais de 629,9 euros en 2011. Une fois l'inflation prise en compte, la hausse de la TH moyenne est de 14,4%.

On note un accroissement des demandes contentieuses et plus particulièrement des demandes de remises gracieuses puisque ces dernières sont de 38.374 demandes contre 24.718 en 2009 soit une augmentation de 55% traduisant les difficultés des ménages à acquitter leur taxe d'habitation au regard du poids accru de cette taxe dans l'ensemble de ces prélèvements.

Taxe foncière

Ici aussi, la hausse est également remarquable. La taxe foncière moyenne était de 587,61 euros en 2001 mais de 1127,45 euros en 2011. Une fois l'inflation prise en compte, la hausse de la TH moyenne est de 58,34%.

	2001	...	2011
Nombre d'avis d'imposition	25.650.983		29.706.824
Paiements reçus*	15.073		33.493

* en millions d'euros

(Source : Direction générale des finances publiques)

L'impôt sur les sociétés

Les recettes de l'impôt sur les sociétés ont été fortement impactées par la crise. L'impôt sur les sociétés n'a toujours pas retrouvé son niveau antérieur à la crise. Les mesures nouvelles, comme le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi, pèseront lourdement à l'avenir sur le niveau global de l'imposition des sociétés.

Années	2007	2008	2009	2010	2011
Recettes nettes*	50,84	49,17	20,9	32,9	39,1

* en milliards d'euros

(Source : lois de règlement)

Il est souvent avancé dans le débat public que le taux de l'impôt sur les sociétés en France est l'un des plus élevé d'Europe. Mais en réalité, la stratégie fiscale française est assise sur de nombreuses incitations, ce qui n'a par exemple pas été le cas dans d'autres pays comme Allemagne, où la baisse des taux nominaux s'est accompagnée d'un élargissement de l'assiette de l'impôt (avec des déductions liées aux amortissements par

exemple très restrictives). Le Conseil des prélèvements obligatoires¹ a ainsi démontré qu'en France, 107 dépenses fiscales applicables aux entreprises ont toutefois été créées entre 2002 et 2010, soit près de 12 dépenses fiscales par an. Le manque à gagner qui en découle est considérable : il est passé de 18,5 milliards d'euros en 2005 à 66,315 milliards d'euros en 2010.

Conséquence mécanique, les écarts entre les taux réels d'imposition sont bien inférieurs à ce que laissent supposer de simples comparaisons des « taux faciaux ». La Direction générale du Trésor² a par exemple établi « *au titre de 2007, soit avant la crise, le taux implicite des sociétés non financières a atteint 27,5 %* ». Elle a également confirmé que « *Les grandes entreprises (de 5 000 salariés et plus) affichent un taux implicite moins élevé que les micro-entreprises (de moins de 10 salariés)* », un constat déjà dressé par le Conseil des prélèvements obligatoires pour qui le taux moyen d'imposition des entreprises du CAC 40 était de 8%, celui des PME de 22% en moyenne et celui des très petites entreprises de 28%.

Fraude fiscale

La fraude fiscale a concrètement un impact budgétaire, social, économique et démocratique.

L'impact budgétaire est le plus évident. La fraude se traduit par un manque à gagner. Les montants fraudés n'étant pas encaissés par l'Etat, celui-ci ne peut financer correctement les politiques publiques. Ce manque à gagner annuel alimente également les déficits publics et la dette publique.

L'impact social découle du manque à gagner budgétaire. La fraude obère les capacités de financement des besoins sociaux en matière d'éducation, d'aide sociale ou de soutien à l'économie par exemple. Ces politiques publiques et sociales peuvent souffrir d'un manque de financement, ce qui peut alors se traduire par une insuffisante prise en charge de ces besoins.

Sur le plan économique, la fraude fausse les conditions de l'activité économique et déséquilibre la répartition (déjà inégale) des richesses. En effet, les agents économiques fraudeurs tirent un supplément artificiel et illégal de pouvoir d'achat, ou de capacité financière. Sur un même secteur d'activité, une entreprise fraudeuse pourra présenter une « performance » économique a priori meilleure que celle qui ne fraude pas. Les conditions de la concurrence sont donc faussées par la fraude.

L'enjeu démocratique n'est pas le moindre. La fraude affaiblit le rôle de l'action publique et le consentement à l'impôt, pilier de la démocratie. Ce risque est d'autant plus élevé que les affaires de fraude fiscale internationale se développent.

Un manque à gagner rehaussé de 40/50 milliards d'euros à 60/80 milliards d'euros

Les techniques d'évaluation de la fraude se sont améliorées. Ainsi, l'évasion fiscale internationale a été évaluée dans le rapport de la commission d'enquête Sénat de juillet 2012 entre 30 et 36 milliards d'euros, un montant que le rapport estime probablement sous évalué. A cette fraude s'ajoute les formes de fraudes plus traditionnelles comme la non-déclaration de TVA et de revenu, dans un contexte où l'économie souterraine tend à se développer. Estimée à 3,3% du PIB par l'INSEE, elle représenterait selon les travaux près de 6% du PIB, voire 10% pour certains d'entre eux.

Ajoutons pour conclure sur ce point que la fraude se niche dans les recoins de la législation fiscale. Il existe ainsi de nombreuses dispositions dérogatoires peu contrôlées dans le système fiscal français. Les conditions permettant d'en bénéficier sont mal suivies, notamment en raison de la longue durée de certains dispositifs (défiscalisation immobilière par exemple³). Le non respect de ces conditions se traduit par une fraude fiscale encore mal détectée.

Actuellement, sur la base de ces différents travaux, on peut évaluer la fraude fiscale entre 60 à 80 milliards d'euros pour la France. Un montant auquel il faut ajouter la fraude aux ressources.

¹ Rapport du Conseil des prélèvements obligatoires intitulé, *Entreprises et niches fiscales et sociales, des dispositifs dérogatoires nombreux*, octobre 2010.

² Direction générale du Trésor, *Le taux de taxation implicite des entreprises en France*, Note n° 88 Trésor éco, juin 2011.

³ Voir notre étude sur le contrôle fiscal des dispositifs de défiscalisation liés aux investissements immobiliers de juin 2011 : http://www.solidairesfinancespubliques.fr/gen/cp/dp/dp2011/110616_defiscalisationimmobiliere.pdf

Quel contrôle fiscal ?

En 2012, les résultats financiers du contrôle fiscal sont en hausse la fraude aussi. D'après le rapport de la DNLF de février 2013, les opérations de contrôle dites « sur place » ont permis de rectifier 9,1 milliards d'euros de droits et d'appliquer 3,2 milliards d'euros de pénalités, soit un total de 12,3 milliards d'euros. Par rapport aux résultats de 2011 qui étaient de 10,8 milliards d'euros, la progression est de 14 %. Courant avril 2013, le Ministre du budget a qualifié ces résultats de « spectaculaires ».

Pour le contrôle sur pièces, les premiers résultats disponibles sont également en hausse par rapport à 2011. Ainsi, concernant les impôts des entreprises, les rectifications d'impôts sur les sociétés opérées depuis le bureau (contrôles dits « sur pièces ») sont en hausse de 16 % à 493 millions d'euros, ceux de la TVA de 4 % à 462 millions d'euros. En matière d'impôt de solidarité sur la fortune, les rectifications progressent de 11 % à 279 millions d'euros ; celles relatives aux droits d'enregistrement sont stables à 1,4 milliard d'euros.

Dans le domaine spécifique de la lutte contre la fraude, affichée comme une priorité gouvernementale. Les données disponibles pour la DGFIP font apparaître que :

- 31,4 % des opérations de contrôle externe ont porté sur les fraudes les plus caractérisées (29,9 % en 2011) et représentent 3,66 milliards d'euros en droits (3 milliards en 2011), ces contrôles représentent 40,3 % des droits notifiés en matière de contrôle externe ;
- les enjeux financiers totaux (droits + pénalités) de ces contrôles passent de 4,85 milliards d'euros à 6,14 milliards en 2012, soit une progression de 26,6 % ;
- plus de 1.000 dossiers dans lesquels les agissements les plus frauduleux ont été détectés par l'administration fiscale ont été transmis à l'autorité judiciaire en vue de poursuites pénales ; sur ces dossiers, la commission des infractions fiscales a autorisé le dépôt de 987 plaintes pour fraude fiscale, dont 60 concernant des affaires de la brigade nationale de répression de la fraude dite « police fiscale »;

Ces résultats montrent que l'activité des agents de la Direction générale des finances publiques (DGFIP) est intense. Ils montrent également que la fraude est importante (au reste, celle-ci augmente).

La hausse des résultats du contrôle fiscal résulte de la combinaison de plusieurs facteurs :

- l'intensification de l'activité des agents des finances publiques : cela se traduit notamment par une hausse des objectifs (en nombre de contrôles et non en montants),
- une hausse de la fraude, notamment de la grande fraude (ce que le Ministre confirme en mettant en valeur les résultats des affaires dites exceptionnelles) : cette hausse entraîne mécaniquement une hausse des résultats du contrôle fiscal,
- les révélations successives de situations frauduleuses (HSBC, commerce électronique) qui ne sont pas le fait des moyens et des procédures de l'administration fiscale mais qui procèdent d'informations extérieures (justice notamment). Ces informations ont nourri des opérations de contrôle ayant donné lieu à des rappels d'impôts importants. L'augmentation des résultats du contrôle fiscal apparaît donc pour partie conjoncturelle. Sur ces deux dernières années, elle s'explique notamment par le traitement de ces affaires exceptionnelles découlant des révélations récentes (affaire des 3000 résidents français ayant des avoirs non déclarés en Suisse par exemple).

Pour que le contrôle fiscal ne dépende pas de la conjoncture mais soit durablement plus efficace, la mise en œuvre de mesures structurelles touchant aux moyens humains, juridiques et matériels est une nécessité absolue. Le renfort de 50 agents annoncé le 10 avril par le Président de la République est insuffisant. Il doit en outre être précisé : s'agit-il d'un renfort de certains services de contrôle qui s'accompagneront de la poursuite des suppressions d'emplois au sein de la DGFIP ou s'agit-il d'un coup d'arrêt aux suppressions d'emplois et d'un renfort, symbolique, de la DGFIP ? Une bonne partie de la crédibilité et de l'efficacité des mesures annoncées dépendent de la réponse à cette question.

En matière d'emplois, la DGFIP a perdu depuis 2002 entre 2000 et 3000 emplois chaque année (plus de 25000 emplois ont été supprimés depuis 2002). Ce sont autant d'emplois et d'agents qui pourraient gérer les dossiers, détecter des changements de comportement, des erreurs à corriger, qui pourraient programmer les dossiers de contrôle ou recouvrer les créances issues du contrôle fiscal qui ont disparu alors que la fraude ne

cesse de s'accroître. En effet, pour la commission européenne les enjeux aux finances publiques (fraude fiscale et sociale) s'élèvent à près de 1000 milliards d'euros.

On précisera que ce ne sont pas les mesures de simplification comme le fait de ne plus présenter les pièces justificatives (à l'appui de la déclaration des revenus) donnant droit à des réductions ou des crédits d'impôts à l'impôt sur le revenu ou a contrario celles d'en fournir pour les primo déclarants pour justifier leur résidence qui vont faciliter le travail des services d'accueil à l'impôt sur le revenu et ceux en charge de la lutte contre la fraude. Au regard des enjeux, tout plaide pour le renforcement des moyens de l'ensemble des services pour accomplir des missions de qualité et lutter efficacement contre la fraude fiscale.

**La Direction générale des finances publiques :
une administration jugée à tort « non prioritaire »**

La Direction générale des Finances Publiques est rattachée au Ministère des « finances ». Celui-ci n'est pas considéré comme « prioritaire » et devrait supporter de nouvelles vagues de suppressions d'emplois. Grande victime la « révision générale des politiques publiques », elle a déjà perdu 17% de ses effectifs en 10 ans.

Dans le même temps, la charge de travail a fortement augmenté (voir tableau), ce que ne précisent jamais les responsables politiques qui estiment qu'on peut encore et toujours supprimer des emplois aux « finances ».

Évolution de la charge quantitative globale de travail de la DGFIP			
	2002	2011	Évolution
<i>Sphère fiscale</i>			
Nombre de déclaration de revenus	33,4 millions	36,96 millions	+ 10,65%
Contribuables renseignés durant la campagne IR*	3,2 millions	5 millions *	+ 56,25%
Appels téléphoniques reçus durant la campagne IR	2,4 millions	3,2 millions	+ 33,33%
Nombre de courriers électroniques	30 000	260 000 (1)	
Nombre d'entreprises soumises à TVA	3,48 millions	4,82 millions	+ 38,5%
Nombre d'entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés	1,12 million	1,72 million	+ 53,57%
Nombre d'entreprises à la contribution économique territoriale (2002 : taxe professionnelle)	3,29 millions	4,3 millions	+ 30,69%
Nombre d'avis de taxe foncière	26,2 millions	29,7 millions	+ 13,35%
Nombre d'avis de taxe d'habitation	23,9 millions	30 millions	+ 25,52%
Nombre de locaux répertoriés par le cadastre	44 millions	49 millions	+ 11,36%
Nombre de publications foncières	2,4 millions	2,52 millions	+ 5%
Nombre de renseignements délivrés	5,1 millions	6,05 millions	+ 18,62%
Nombre de contrôles fiscaux externes	50 371	51 441	+ 2,12 %
Nombre de contentieux et gracieux reçus	3,41 millions	3,539 millions	+ 3,78 %
<i>Sphère gestion publique (2)</i>			
Dépenses de l'État payées par la DGFIP :			
- budget général	341,4 milliards	375,73 milliards	+ 10%
- comptes spéciaux	83,5 milliards	182 milliards	+ 117,96 %
Dépenses du secteur public local	138,1 milliards	214,77 milliards	+ 55,57%
Redevance audiovisuelle	2,01 milliards	3,22 milliards	+ 60,19 %
Nombre de comptes	111 000	170 000	+ 53,15 %
État du réseau : nombre de trésoreries	3 800	2 680	- 29,47%
Effectifs (DGI/DGCP en 2002 / DGFIP en 2010)	141 415	117 250	- 17 %

* au-delà de la campagne IR (en mai), les agents de la DGFIP ont reçu 17 millions de personnes en 2011 (12 % de plus qu'en 2010). (1) données 2008.

(2) Des missions se sont développées dans la période sans qu'une comparaison pertinente avec 2002 ne soit mesurable : conseil aux collectivités locales, arrivée de Chorus, procédure de certification des comptes de l'Etat, évolution de la comptabilité de l'Etat...

(Source : rapports d'activité 2002 de la DGI et de la DGCP et 2011 de la DGFIP).